

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2023

A 20 H 30

COMPTE RENDU

Etaient présents : Mrs, Mmes Françoise CLEMENT, Olivier MOREAU, Sébastien RATHIER, Sigismond ROZANSKI, Françoise ROCHE, Audrey PEURIERE, Louis AYNES, Françoise DOITRAND.

Etaient absents excusés : Monsieur Jean-Pierre BRUYERE, qui a donné procuration à Monsieur Sébastien RATHIER – Madame Monique RATHIER.

Secrétaire de séance : Madame Audrey PEURIERE

I - Après lecture, le compte-rendu de la réunion du conseil municipal en date du 06 mars 2023 est approuvé à l'unanimité.

2 – FORMALITES

. Révision du schéma départemental d'assainissement et d'élimination des déchets issus de l'assainissement

Le Département de la Loire nous informe que le Bureau d'Etudes « SAFEGE SUEZ CONSULTING » a été retenu pour réaliser la révision de son Schéma Départemental d'Assainissement et d'Elimination des Déchets associés.

. CDGFPT Santé au Travail

Le système actuel Santé Loire Nord est onéreux. Or, un service dédié à la médecine professionnelle et préventive a été créé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Loire.

Les membres du Conseil Municipal valident à l'unanimité :

-de faire un état comparatif des prestations Santé Loire Nord et CDGFPT

-Si le choix est de conventionner avec le CDGFPT :

.de dénoncer le service Santé Loire Nord

.de charger le service optionnel Pôle Santé au travail du CNFPT de la Loire de prendre en charge le soin

.de mettre en œuvre la surveillance médicale préventive au profit des agents de notre collectivité dès que possible (date à fixer en lien avec les 2 services concernés)

Référent déontologue

Un référent déontologue doit être nommé dans chaque commune. Une concertation avec les autres communes de la CCVAI sera proposée lors du conseil communautaire du 13 avril 2023. Une formation est proposée par l'AMF42 les 24 ou 25 avril 2023

3 – FINANCES

. Modification de délibérations

Vente par la Commune de Grézolles à Monsieur Guillaume BURNOL des parcelles AC86 et AC 87 :

A l'unanimité, les membres du conseil municipal annulent la délibération en date du 22 août 2022 incluant le prix de vente du terrain et les frais de notaires.

Elle sera remplacée par une délibération incluant uniquement le prix de vente du terrain : 65€. Les frais de notaires seront facturés directement par le notaire à l'acquéreur.

Vente par la Commune de Grézolles à Monsieur Clément BARNACHON et à Madame Sophie BURNOL de la parcelle AC88 :

A l'unanimité, les membres du conseil municipal annulent la délibération en date du 20 octobre 2022 incluant le prix de vente du terrain, les frais de publication à l'occasion de l'enquête publique et les frais de notaires.

Elle sera remplacée par une délibération incluant uniquement le prix de vente du terrain : 28,20 € et les frais de publication : 618,90 €, soit un total de 647,10 €. Les frais de notaires seront facturés directement par le notaire à l'acquéreur.

. Vote des taux

Lors de la réunion de conseil municipal en date du 6 mars 2023 avait été voté à l'unanimité le maintien des taux TFB (22,70 %) et TFNB (21,69 %).

Or, il a été rappelé aux communes qu'à partir de 2023, le taux de TH doit être à nouveau voté, sans quoi la commune ne percevra pas de TH cette année.

La taxe d'habitation ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de 2 ans.

Taux actuel pour la TH : 9,37 %

L'éventuelle variation des taux les lie entre eux.

La commune de Grézolles n'ayant pas modifié ses taux depuis 2018 et le manque d'effort fiscal devenant pénalisant, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité une augmentation des 3 taux de 0,5 %.

TH : 9,42 %

TFB : 22,81 %

TFNB : 21,80 %

. Demandes de subventions

Mur de l'école

Un récapitulatif des frais engagés est présenté.

La demande de versement de la DETR a été déposée.

La demande de versement du CD42 ne pourra être déposée qu'après le passage en commission (probablement septembre 2023).

Travaux sur l'église

Le reliquat de la facture HB Façades sera réglé rapidement.

Le règlement des différentes subventions sera demandé dès réception de la validation par la Trésorerie :

DETR : Mise en valeur des vitraux et rosaces de l'église + enduits intérieurs (attente : 20%)

CD42 : enveloppe territorialisée : enduits intérieurs (attente 20,68%)

AuRA Patrimoine Remarquable : enduits intérieurs (attente 20,44%)

GASPAR : le reliquat de la souscription sera demandé. Le dossier concernant l'église pourra ensuite être officiellement clos.

. Nécessité d'emprunt à court terme

Fin 2022 et début 2023, de nombreux travaux ont été réalisés et payés.

Les subventions étant en attente de versement, il est nécessaire de se créer de la trésorerie via un emprunt à court terme.

2 propositions similaires sont présentées : 1 du Crédit Agricole et 1 de la Caisse d'Epargne.

Les membres du conseil municipal, à l'unanimité, valide celle qui sera la moins disante après négociations.

. Demande de subvention pour la course cycliste du 1^{er} avril 2023

La course cycliste du FSGT s'est déroulée le 1^{er} avril 2023. A l'unanimité les membres du conseil municipal valident le versement d'une subvention de 150 € au club organisateur, le VLVA.

. Budget Assainissement Collectif

Après observation de l'état de la dette et de la liste des dotations aux amortissements (exercice 2022), le **Compte Administratif 2022** est présenté par Monsieur Olivier MOREAU, adjoint : Ce CA 2022 est en accord avec le Compte de Gestion de la DGFIP.

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	21 362,95 €	22 765,22 €
Recettes	33 352,52 €	18 953,22 €
Résultat	+ 11 989,57 €	- 3 812,00 €

Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité ce CA 2022 et signent les documents correspondants.

Le **Budget Primitif 2023** est présenté par Madame Françoise CLEMENT, Maire.

Les montants de dépenses et recettes sont en équilibre que ce soit en fonctionnement ou en investissement.

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	32 850 €	31 337 €
Recettes	32 850 €	31 337 €

Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité ce BP 2023 et signent les documents correspondants.

. Budget Assainissement Non Collectif (SPANC)

Compte Administratif 2022

Il est présenté par Monsieur Olivier MOREAU, adjoint :

Ce CA 2022 est en accord avec le Compte de Gestion de la DGFIP.

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	266,20	0
Recettes	266,20	0
Résultat	0	0

Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité ce CA 2022 et signent les documents correspondants.

Budget Primitif 2023

Il est présenté par Madame Françoise CLEMENT, Maire.

Les montants de dépenses et recettes sont en équilibre que ce soit en fonctionnement ou en investissement

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	1 000 €	0
Recettes	1 000 €	0

Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité ce BP 2023 et signent les documents correspondants.

. Budget de la Commune

Après observation de l'état de la dette et de la liste des dotations aux amortissements (exercice 2022), le **Compte Administratif 2022** est présenté par Monsieur Olivier MOREAU, adjoint :
Ce CA 2022 est en accord avec le Compte de Gestion de la DGFIP.

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	213 067,87 €	106 950,16 €
Recettes	291 171,32 €	38 989,47 €
Résultat	+ 78 103,45 €	- 67 960,69 €

Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité ce CA 2022 et signent les documents correspondants.

Budget Primitif 2023

Il est présenté par Madame Françoise CLEMENT, Maire.

Les montants de dépenses et recettes sont en équilibre que ce soit en fonctionnement ou en investissement

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	247 954 €	481 842 €
Recettes	247 954 €	481 842 €

Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité ce BP 2023 et signent les documents correspondants.

. Fongibilité des crédits

Suite à la mise en place de la nomenclature M57 à partir du 1^{er} janvier 2023 sur la Commune de Grézolles, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, valident la possibilité de procéder pour l'exercice 2023 (à voter chaque année) à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion

- des opérations d'ordre
- des crédits relatifs aux dépenses de personnel,
- dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

4. BIENS COMMUNAUX

. Biens en locations

Tous les appartements sont loués sauf le F1 gauche ancienne mairie.

Pour cet appartement, une visite est prévue le mercredi 12 avril 2023 à 9 h.

. Diagnostics énergétiques

Aucun appartement communal n'est classé en G ou en F, ce qui correspond à la 1^{ère} échéance des « passoires thermiques ».

. Travaux

Nous avons reçu le devis de l'entreprise SITERRE pour la démolition :

HT : 6 700 € TVA : 1 340 € TTC : 8 040 €

A l'unanimité, les membres du Conseil Municipal valident ce devis.
Une demande d'autorisation de démolir sera déposée rapidement.

5. QUESTIONS DIVERSES

. Elections sénatoriales

Les conseils municipaux se réuniront le 9 juin 2023 en vue d'élire les délégués et suppléants dans le cadre des élections sénatoriales de septembre 2023.

Cette date est fixée officiellement par l'Etat.

. DP déposée sur une zone à risques

Un particulier a déposé une « Déclaration Préalable » sur une parcelle repérée comme « à risques ». La DDT n'a pas répondu dans les délais officiels. Il y a donc accord tacite.

Il faut bien sûr prendre en compte les recours éventuels.

La DDT sera interrogée sur sa non-réponse et un avis écrit sera demandé pour sécuriser la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.